



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2019-227

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2019-10-08-005 - Arrêté d'habilitation de la SARL TR OPTIMA CONSEIL pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 3
45-2019-10-07-006 - Arrêté d'habilitation de la SAS B.E.M.H pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 6
45-2019-10-07-007 - Arrêté d'habilitation de la SAS BERENICE POUR LA VILLE ET LE COMMERCE pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 9
45-2019-10-08-004 - Arrêté d'habilitation de la SAS POLYGONE pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 12
45-2019-10-07-004 - Arrêté d'habilitation du cabinet LE RAY pour réaliser pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 15
45-2019-10-07-005 - Arrêté d'habilitation du cabinet NOMINIS pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce (2 pages)	Page 18

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2019-10-08-005

**Arrêté d'habilitation de la SARL TR OPTIMA CONSEIL  
pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article  
L752-6 du code de commerce**

*ARRETE*

*portant habilitation d'un organisme indépendant  
pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

## A R R E T E

### *portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

**Le préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser les analyses d'impact mentionnées au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU les articles R752-6-1 à R752-6-3 du code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret ;

VU la demande d'habilitation, déposée dans son intégralité le 7 octobre 2019 par la SARL TR OPTIMA CONSEIL, domiciliée 4 place du Beau Verger – 441520 VERTOU, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département du Loiret ;

SUR proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret,

## A R R E T E

**Article 1er** : L'habilitation de la SARL TR OPTIMA CONSEIL, domiciliée 4 place du Beau Verger – 441520 VERTOU, pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce, est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable sur l'ensemble du département du Loiret.

**Article 2** : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

**Article 3** : Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Territoires du Loiret.

**Fait à Orléans, le 8 octobre 2019**

**Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint,**

**signé Ludovic PIERRAT**

Annexe

<b>Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation</b>
<b>Statut juridique</b>
SARL Siret : 452 561 459 R.C.S Nantes
<b>Nom et adresse de l'organisme</b>
TR OPTIMA CONSEIL siège social : 4 place du Beau Verger – 44120 Vertou Tél : 02 40 74 73 51 adresse électronique : <a href="mailto:contact@cabinetcdac.fr">contact@cabinetcdac.fr</a>
<b>Représentant légal</b>
Madame Elise TELEGA
<b>Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation</b>
Madame Aurélie GOUBIN
Madame Laëtitia SOURICE

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2019-10-07-006

Arrêté d'habilitation de la SAS B.E.M.H pour réaliser les  
analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de  
commerce

*ARRETE*

*portant habilitation d'un organisme indépendant  
pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

## A R R E T E

### *portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

**Le préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser les analyses d'impact mentionnées au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU les articles R752-6-1 à R752-6-3 du code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret ;

VU la demande d'habilitation, déposée dans son intégralité le 27 août 2019 par la SAS B.E.M.H domiciliée 12 rue des Piliers de Tutelle – 33000 Bordeaux, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département du Loiret ;

SUR proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret,

## A R R E T E

**Article 1er** : L'habilitation de la SAS B.E.M.H domiciliée 12 rue des Piliers de Tutelle – 33000 Bordeaux, pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce, est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable sur l'ensemble du département du Loiret.

**Article 2** : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

**Article 3** : Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Territoires du Loiret.

**Fait à Orléans, le 7 octobre 2019**

**Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint,**

**signé Ludovic PIERRAT**

Annexe

<b>Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation</b>
<b>Statut juridique</b>
SAS Siret : 348 622 192 R.C.S Bordeaux
<b>Nom et adresse de l'organisme</b>
SAS B.E.M.H. siège social : 12 rue des Piliers de Tutelle – 33000 Bordeaux Tél : 05 56 52 53 54 adresse électronique : <a href="mailto:secretariat@bemh.fr">secretariat@bemh.fr</a>
<b>Représentant légal</b>
Madame Laëtitia HAVART-BERGES
<b>Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation</b>
Madame Laëtitia HAVART-BERGES
Monsieur Benjamin HANNECART



Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2019-10-07-007

Arrêté d'habilitation de la SAS BERENICE POUR LA  
VILLE ET LE COMMERCE pour réaliser les analyses  
d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce

*ARRETE*

*portant habilitation d'un organisme indépendant  
pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

## A R R E T E

### *portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

**Le préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser les analyses d'impact mentionnées au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU les articles R752-6-1 à R752-6-3 du code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret ;

VU la demande d'habilitation, déposée dans son intégralité le 3 octobre 2019 par la SAS BERENICE POUR LA VILLE ET LE COMMERCE domiciliée 5 rue de Chalgrin – 75116 Paris, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département du Loiret ;

SUR proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret,

## A R R E T E

**Article 1er** : L'habilitation de la SAS BERENICE POUR LA VILLE ET LE COMMERCE domiciliée 5 rue de Chalgrin – 75116 Paris, pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable sur l'ensemble du département du Loiret.

**Article 2** : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement fera l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

**Article 3** : Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Territoires du Loiret.

**Fait à Orléans, le 7 octobre 2019**

**Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint,**

**signé Ludovic PIERRAT**

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SAS Siret : 349 799 122 R.C.S. Paris
Nom et adresse de l'organisme
SAS BERENICE POUR LA VILLE ET LE COMMERCE siège social : 5 rue Chalgrin – 75116 Paris Tél : 01 44 88 56 70 adresse électronique : <a href="mailto:vilcom@berenice.fr">vilcom@berenice.fr</a>
Représentant légal
Monsieur Rémy ANGELO
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Monsieur Jérôme MASSA
Monsieur BERNABE-LUX
Monsieur Victorien VINCENT
Monsieur Valentin NOTTET
Monsieur Pierre-Jean LEMONIER
Monsieur Alexandre BRONNEC
Monsieur Pierre CANTET

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2019-10-08-004

Arrêté d'habilitation de la SAS POLYGONE pour réaliser  
les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de  
commerce

*ARRETE*

*portant habilitation d'un organisme indépendant  
pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

## A R R E T E

### *portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

**Le préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser les analyses d'impact mentionnées au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU les articles R752-6-1 à R752-6-3 du code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret ;

VU la demande d'habilitation, déposée dans son intégralité le 7 octobre 2019 par la SAS POLYGONE, domiciliée 16 allée de la Mer d'Iroise – 44602 Saint-Nazaire cedex, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département du Loiret ;

SUR proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret,

## A R R E T E

**Article 1er** : L'habilitation de la SAS POLYGONE, domiciliée 16 allée de la Mer d'Iroise – 44602 Saint-Nazaire cedex, pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable sur l'ensemble du département du Loiret.

**Article 2** : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement fera l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

**Article 3** : Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Territoires du Loiret.

**Fait à Orléans, le 8 octobre 2019**

**Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint,**

**signé Ludovic PIERRAT**

Annexe

<b>Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation</b>
<b>Statut juridique</b>
SAS Siret : 324 550 417 RCS Saint-Nazaire
<b>Nom et adresse de l'organisme</b>
SAS POLYGONE siège social : 16 allée de la Mer d'Iroise – 44602 Saint-Nazaire cedex Tél : 02 40 53 08 08 adresse électronique : <a href="mailto:contact@polygone.fr">contact@polygone.fr</a>
<b>Représentant légal</b>
Monsieur Aymeric BOURDEAUT
<b>Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation</b>
Monsieur Aymeric BOURDEAUT
Monsieur Sébastien DUPIN
Madame Chantal HAUMONT ép DUROS
Madame Mélanie CORNETEAU

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2019-10-07-004

Arrêté d'habilitation du cabinet LE RAY pour réaliser pour  
réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du  
code de commerce

*ARRETE*

*portant habilitation d'un organisme indépendant  
pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

**A R R E T E**  
*portant habilitation d'un organisme indépendant  
pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

**Le préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser les analyses d'impact mentionnées au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU les articles R752-6-1 à R752-6-3 du code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret ;

VU la demande d'habilitation, déposée dans son intégralité le 27 août 2019 par la société C2J Conseil domiciliée 4 avenue de la Créativité – 59650 Villeneuve-d'Ascq, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département du Loiret ;

SUR proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret,

**A R R E T E**

**Article 1er** : L'habilitation de la société C2J Conseil domiciliée 4 avenue de la Créativité – 59650 Villeneuve-d'Ascq, pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce, est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable sur l'ensemble du département du Loiret.

**Article 2** : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

**Article 3** : Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Territoires du Loiret.

**Fait à Orléans, le 28 septembre 2019**

**Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint,**

**signé Ludovic PIERRAT**



Annexe

<b>Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation</b>
<b>Statut juridique</b>
EURL Siret : 511 540 510 RCS Lille Métropole
<b>Nom et adresse de l'organisme</b>
Société C2J Conseil siège social : 4 avenue de la Créativité – 59650 Villeneuve-d'Ascq Tél : 03 20 04 96 33/06 71 59 33 95 adresse électronique : <a href="mailto:contact@c2jconseil.fr">contact@c2jconseil.fr</a>
<b>Représentant légal</b>
Madame Christine JEANJEAN
<b>Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation</b>
Madame Christine JEANJEAN
Monsieur Cédric PROD'HOMME

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2019-10-07-005

Arrêté d'habilitation du cabinet NOMINIS pour réaliser les  
analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de  
commerce

*ARRETE*

*portant habilitation d'un organisme indépendant  
pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce*

**A R R E T E**  
***portant habilitation d'un organisme indépendant***  
***pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce***

**Le préfet du Loiret**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser les analyses d'impact mentionnées au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU les articles R752-6-1 à R752-6-3 du code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret ;

VU la demande d'habilitation, déposée dans son intégralité le 30 septembre 2019 par le cabinet NOMINIS domicilié 1 rue de Broglie – 56000 Vannes, pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département du Loiret ;

SUR proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret,

**A R R E T E**

**Article 1er** : L'habilitation du cabinet NOMINIS domicilié 1 rue de Broglie – 56000 Vannes, pour réaliser les analyses d'impact prévues à l'article L752-6 du code de commerce, est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite. Elle est valable sur l'ensemble du département du Loiret.

**Article 2** : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

**Article 3** : Le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Territoires du Loiret.

**Fait à Orléans, le 7 octobre 2019**

**Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint,**

**signé Ludovic PIERRAT**

Annexe

<b>Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation</b>
<b>Statut juridique</b>
SARL Siret : 853 071 165 R.C.S. Vannes
<b>Nom et adresse de l'organisme</b>
Cabinet NOMINIS siège social : 1 rue de Broglie – 56000 Vannes Tél : 07 60 17 36 78 adresse électronique : <a href="mailto:astrid.leraynormand@gmail.com">astrid.leraynormand@gmail.com</a>
<b>Représentant légal</b>
Madame Astrid LE RAY
<b>Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation</b>
Madame Astrid LE RAY